

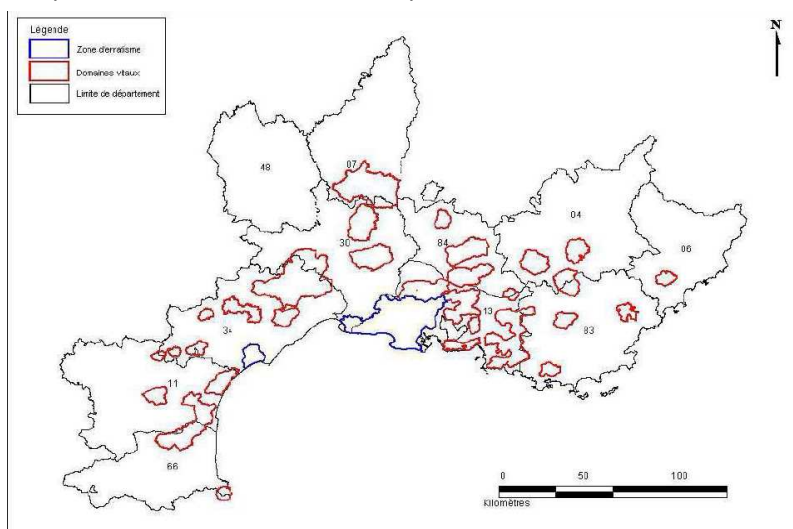
## Le plan national anti-électrocution de l'aigle de Bonelli

ERDF a lancé un plan de protection de l'aigle de Bonelli, en complément du plan national de sauvegarde de l'espèce suivi par le ministère de l'environnement. RTE s'est associé à cette action. Sur le terrain, les gestionnaires de réseau mènent des actions ciblées en concertation avec les associations naturalistes locales et les services de l'Etat, dans le cadre du plan de sauvegarde.



### Le contexte

L'aigle de Bonelli est aujourd'hui le rapace le plus menacé de France. Avec moins de 30 couples nichant dans les falaises méditerranéennes, essentiellement dans le Sud Est (dont une douzaine en Languedoc-Roussillon), l'espèce est en danger d'extinction : ses effectifs ont diminué de 40% au cours des 60 dernières années. Il est donc nécessaire de disposer d'études chiffrées concernant l'impact réel des menaces électriques sur l'avifaune.



### Les enjeux

Ce rapace de grande envergure (1m50 à 1m70 d'envergure) est affecté par la mutation des paysages (reforestation des garrigues, urbanisation...), les tirs de braconniers surtout pour les individus adultes. D'après les données recueillies (« oiseaux menacés et à surveiller en France »), l'électrocution représente la première cause de mortalité non naturelle, surtout chez les juvéniles,

encore peu familiers de leur territoire. L'espèce étant sédentaire, une fois son territoire connu, il est possible de réduire l'impact des lignes électriques.

## Les solutions mises en œuvre

### ☐ Le plan d'action national anti-électrocution et anti-collision

Forts de ce constat, et conscients de l'insuffisance d'informations précises sur les menaces qui pèsent sur ces rapaces, le CNA, la LPO et ses partenaires ERDF et RTE ont lancé un plan d'action national le 16 avril 2011 en se donnant les moyens pratiques de sa mise en œuvre.

### ☐ Les objectifs :

- protéger l'ensemble de la population des aigles de Bonelli en faisant installer des aménagements protecteurs sur tous les sites de nidification,
- -former les techniciens des entreprises de réseau à la problématique des aigles de Bonelli. Ils doivent savoir poser les aménagements *ad hoc* au gré des travaux de réhabilitation des réseaux.
- disposer d'études de territoire bien circonscrites sur les risques, les aménagements posés, les populations, etc.
- organiser la phase opérationnelle du plan et notamment lancer la recherche de financements dédiés.

### ☐ Le programme Bonelli ERDF

Malgré des contraintes importantes (nombre élevé de supports à traiter, coût financier élevé par support, disponibilité des équipes de travail sous tension HTA, errance des jeunes oiseaux qui conduisent à de fréquents accidents...), le programme 2011 a constitué en :

- Développement d'une nouvelle méthode et d'un outil spécifique TST pour la pose de balise anti-collision FIREPLY à partir du sol,



- Opérations en de neutralisations sur les ZPS : 30 portées dans les Alpilles à Fontvielle avec 13 points d'électrocution ; 13 points d'électrocutions neutralisés dans la Sainte Beaume, 17 points d'électrocution traités dans la ZPS basses Corbières...
- Neutralisation de 30 points d'électrocution dans la zone d'erratisme de Bessans. Cette zone est récemment fréquentée par les aigles. N'étant pas incluse dans une ZPS (Zone de Protection Spéciale), elle n'était pas prévue dans les programmes d'équipement initiaux.
- Traitement par enfouissement de 94 points de collision et d'électrocution dans le Massif du Lubéron, et enfouissement de 10 points dans le massif de la Sainte Victoire.

Au total le programme d'ERDF pour la sauvegarde de l'Aigle de Bonelli en 2011 se monte à 375 supports traités. A ce chiffre, il faut ajouter l'équipement par remplacement naturel de matériels obsolètes ou défaillant (ponts gainés, renforcement H61 par poste cabine, remplacement des interrupteurs aériens).

## Les résultats

Les effectifs se sont légèrement redressés depuis 2002, passant de 22 couples à la trentaine observable aujourd'hui, avec un nombre annuel de jeunes à l'envol d'environ 30 individus. Mais cette dynamique positive n'est pas suffisante pour garantir la survie de l'espèce et les mesures de protection doivent être poursuivies.

Un outil cartographique commun (SIG) est en place, regroupant les données sur les niveaux de dangerosité des zones fournies par les associations naturalistes avec les programmations de travaux d'ERDF (enfouissement, neutralisations...).